

Assemblée publique

District électoral de Marie-de-l'Incarnation

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 3 octobre 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2023-1055 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant le terrain situé au 977 de la rue Saint-Paul.
- 2 Cette résolution affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

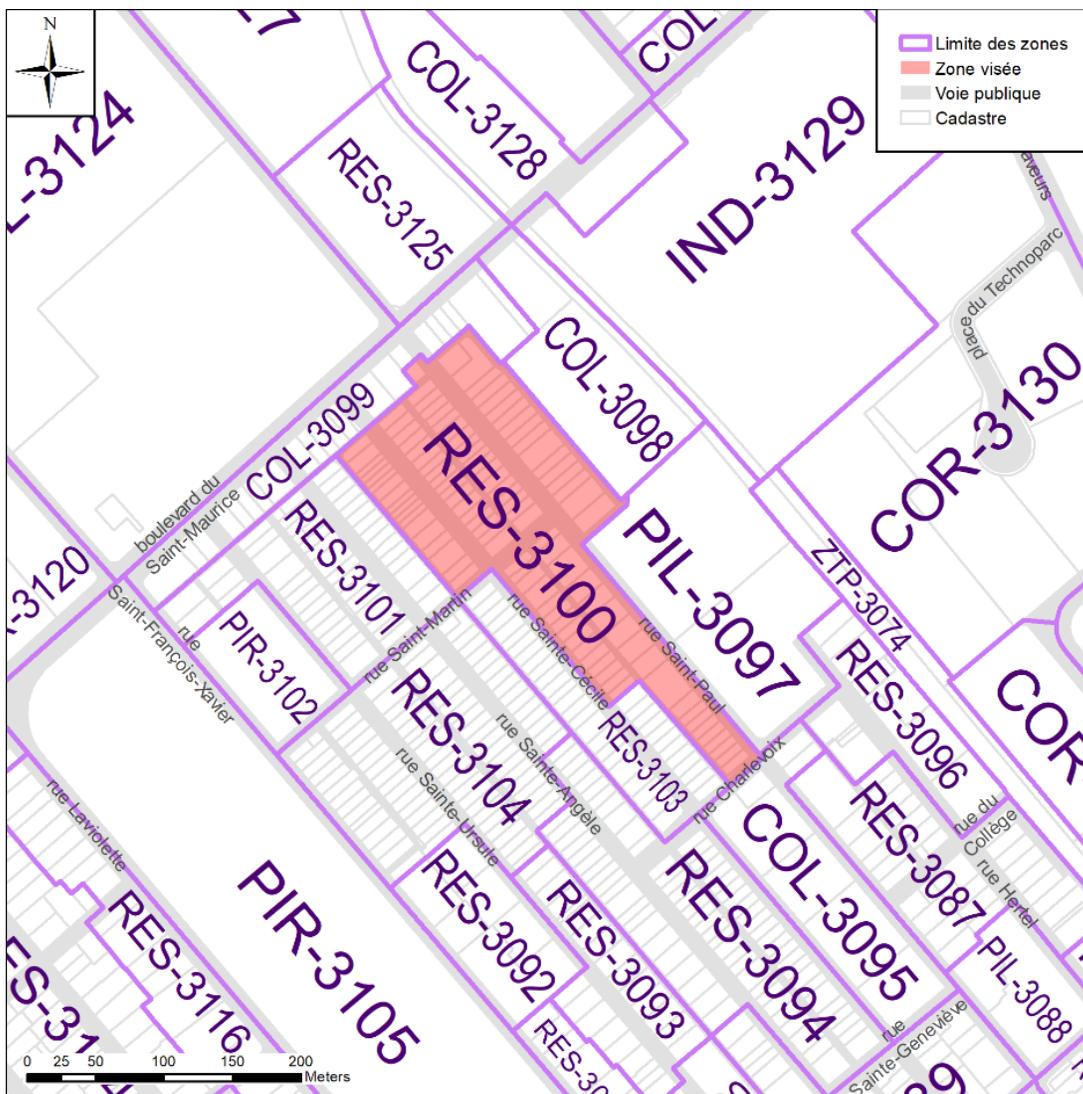
Objets :

- Autoriser :

- un bâtiment dont l'usage est de 6 logements;
- une aire de stationnement avec une marge latérale de 0,7 m.
- une distance entre deux aires de stationnement de 2,4 m.
- un accès à l'aire de stationnement avec les éléments suivants
- une aire de stationnement d'une largeur de 10,8 m. ou 73,9%
- une aire de stationnement d'une largeur minimale de 2,7 m.
- une aire de stationnement dont l'accessibilité est en marche arrière.

Zone visée :

RES-3100



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 7 novembre 2023 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
- Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2023-1055 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 11 octobre 2023.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002